



La référence aéronautique

ATPL

Cycle Préparatoire

2016



Philosophie

Parallèlement à la formation d'Élève Pilote de Ligne qu'elle dispense depuis plus de 50 ans, l'ENAC propose depuis 2012 un cycle préparatoire à l'ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

Au travers de ce cycle préparatoire, l'ENAC vise, à permettre à quelques élèves, d'origine sociale modeste, ayant déjà fait preuve d'un intérêt avéré pour les activités aéronautiques et possédant un bon potentiel scolaire, de préparer l'ATPL.

L'ATPL est la licence européenne de pilotage avion indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne, du moins en tant que Commandant de bord.

Elle est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique. Ainsi une grande motivation pour les activités aéronautiques, une origine sociale modeste, un bon niveau d'anglais, de bonnes connaissances scientifiques, de réelles qualités morales, constitueront les principaux critères d'accès dans le cycle préparatoire ATPL de l'ENAC.

Calendrier de la sélection

Étape 1 :

résultats de la sélection, 11 mars 2016,

Étape 2 :

le 5 avril 2016,

Étape 3 :

1 journée située entre le 10 et le 11 mai 2016,

Étape 4 :

2 jours situés entre le 28 et le 29 juin 2016,

Étape 5 :

courant juillet 2016.

Nombre de places offertes

En 2016, l'ENAC ouvrira 5 places en vue d'accéder à son cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

Condition d'admission

Les candidatures sont présentées sur dossier.

Pour se présenter à la sélection du cycle préparatoire à l'ATPL, les candidats doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

1 - l'année de la sélection, suivre effectivement la scolarité:

- en classe de terminale
- ou en Institut Universitaire de Technologie (1^{ère} ou 2^{ème} année)
- ou en section de technicien supérieur (1^{ère} ou 2^{ème} année)
- ou en première année de licence universitaire,
- ou en Classe Préparatoire aux Études Supérieures (C.P.E.S),

2 - être âgé de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année de la sélection,

3 - être bénéficiaire d'une bourse des lycées ou d'une bourse de l'enseignement supérieur l'année de la sélection, ou satisfaisant, l'année de la sélection, aux critères définis pour l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur,

ATTENTION

Les candidats ne peuvent pas se présenter plus d'une fois à la sélection.

Aptitudes médicales : pour être admis dans le cycle préparatoire ATPL les candidats devront satisfaire à des normes médicales qui peuvent être consultées sur le site ENAC : www.enac.fr

Baccalauréat : seuls pourront être admis dans le cycle préparatoire les candidats titulaires du baccalauréat à la date de début de la formation.

Langue d'enseignement : tous les enseignements du cycle préparatoire ATPL/ENAC sont dispensés en français.

4 - être présenté par un club affilié ou directement par une fédération aéronautique ou un lycée aéronautique (candidats en bac pro aéronautique), ou être titulaire du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), ou d'un autre titre aéronautique, au 1^{er} janvier de l'année de la sélection.

5 - être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Déroulement de la sélection

Cette sélection a un caractère original en particulier en raison de son déroulement composé d'étapes successives qui exigent de vous une solide motivation et des aptitudes réelles pour aller vers le métier de pilote de ligne. La sélection se déroule en 5 étapes (chaque étape a un caractère éliminatoire) :

Étape 1 : sélection sur dossier

Étape 2 : si votre dossier est retenu, vous serez convoqué aux épreuves écrites obligatoires d'évaluation scientifique et de connaissances aéronautiques.

Étape 3 : Si vous avez réussi l'évaluation scientifique et aéronautique, vous passerez à l'ENAC, à Toulouse, en une journée, des évaluations psychotechniques et psychomotrices

Étape 4 : en fonction de vos résultats aux évaluations de l'étape précédente (Étape 3), vous serez à nouveau convoqué à l'ENAC à Toulouse pendant 2 jours pour une évaluation psychologique, un entretien avec le jury et un oral d'anglais

Étape 5 : au vu de vos résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves, vous serez convoqué pour passer votre visite d'aptitude médicale (classe 1).

Les différentes étapes de la sélection

Étape 1 : le dossier de candidature

La première étape de la sélection s'effectue sur dossier. Le jury examine et classe les dossiers recevables à partir de 2 critères :

- Niveau de bourse (lycée ou enseignement supérieur) du candidat
- L'étude du dossier scolaire et des éléments de motivation aéronautique du candidat,

L'examen du dossier scolaire repose :

- pour les candidats en classe de terminale :

sur les résultats obtenus en classe de 1^{ère} et pendant le 1^{er} trimestre de la classe de terminale. Les résultats pris en compte sont essentiellement ceux obtenus en mathématiques, physique, anglais et français.

- pour les candidats bacheliers au moment du dépôt du dossier de candidature :

sur les résultats scolaires obtenus en classe de terminale, au baccalauréat et pendant la (ou les) années d'études effectuées depuis l'obtention du bac. Les résultats pris en compte sont essentiellement ceux obtenus en mathématiques, physique, anglais et français.

Les éléments de motivation aéronautique sont constitués de :

- La lettre de motivation
- Un ou plusieurs titres aéronautiques : Brevet d'initiation Aéronautique, Brevet de base, Brevet de planeur, etc...
- Une ou deux lettres de recommandations par des instructeurs aéronautiques.

En fonction des critères ci-dessus, le jury attribue une note sur 20 et décide, soit de la convocation du candidat (à l'étape 2 de la sélection), soit du rejet de la candidature.

Étape 2 : l'évaluation scientifique

L'évaluation scientifique des candidats est composée d'une épreuve mathématiques (2/3 des questions)/physique (1/3 des questions), le programme de mathématiques étant le programme en vigueur de la classe

de terminale STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du développement Durable) de l'année de la sélection. Le programme de physique étant le programme en vigueur de la classe de première ES (Économique et Sociale) de l'année précédant la sélection. L'évaluation aéronautique est une épreuve basée sur le programme en vigueur du Brevet d'Initiation Aéronautique de l'année de la sélection. Pour être admis à poursuivre le processus de sélection les candidats doivent obtenir une note minimale de 10 sur 20 à chacune de ces 2 épreuves.

Lieux des tests d'admission

Les épreuves d'évaluation scientifique et aéronautique se dérouleront dans chacune des villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, et dans les DOM-TOM.

Les autres tests d'admission se dérouleront à l'ENAC, à Toulouse.

Étape 3 : l'évaluation psychotechnique et psychomotrice

Ces deux évaluations n'exigent aucune connaissance aéronautique. Elles sont destinées à évaluer les capacités des candidats à suivre avec succès la formation ATPL dispensée par l'ENAC. Elles sont éliminatoires.

Étape 4 : l'évaluation psychologique, le test d'anglais, l'entretien avec le jury

- L'évaluation psychologique

Cette évaluation vise à apprécier chez les candidats la présence des qualités humaines indispensables pour suivre une formation ATPL, travailler en équipage et exercer à terme des fonctions de commandant de bord au sein d'une compagnie aérienne. Elle est éliminatoire.

- Le test d'anglais

Cette épreuve consiste à évaluer l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral. L'entretien dure environ

20 minutes.

Pour être admis à poursuivre le processus de sélection, les candidats doivent obtenir une note minimale de 8 sur 20 à cette épreuve.

- Entretien avec le jury

Un entretien avec un jury permettra notamment de mesurer la motivation et l'engagement aéronautique des candidats. Cet entretien dure environ 15 minutes et sera noté sur 20.

- Classement

Les candidats qui auront satisfait à l'ensemble des tests d'admission seront classés en fonction des notes attribuées ou obtenues à :

- leur dossier de candidature,
- à l'entretien de motivation,
- au test d'anglais,
- à l'évaluation scientifique et aéronautique.

Étape 5 : Examen médical

Pour être définitivement admis dans le cycle préparatoire ATPL, les candidats devront satisfaire aux normes d'aptitude médicale de classe 1 fixées en annexe IV du règlement européen 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile.

La visite d'aptitude médicale est assurée par un Centre d'Expertise de Médecine Aéromédical.

La formation dans le cycle préparatoire ATPL/ENAC

Le cycle préparatoire ATPL/ENAC, d'une durée de 10 mois, est consacré à une mise à niveau des élèves, notamment en mathématiques, physique, anglais et en français.

A l'issue de ce cycle, 5 élèves seront retenus pour suivre gratuitement une formation ATPL à l'ENAC.

La sélection se fondera sur les notes obtenues dans le cadre d'un système de contrôle continu et de partiels trimestriels. Les élèves retenus à l'issue du « cycle préparatoire ATPL » prépareront à l'ENAC les certificats théoriques de l'ATPL. Sous réserve d'obtention de l'ensemble des certificats théoriques de l'ATPL, ils suivront ensuite, toujours à l'ENAC, une formation pratique destinée à les préparer aux différents examens pratiques du cursus ATPL. Les élèves du « cycle préparatoire ATPL » non retenus pour poursuivre vers une formation ATPL pourront être accompagnés par l'ENAC dans leurs démarches de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Conditions de scolarité

Une formation gratuite

Toutes les dépenses de formation sont prises en charge par l'ENAC. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'élève. Des possibilités d'hébergement et de restauration sont accessibles sur le campus de l'ENAC.

Bourses

Tous les élèves du cycle préparatoire ATPL/ENAC pourront bénéficier d'une bourse d'entretien ENAC, attribuée dans des conditions équivalentes à celles des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

S'inscrire au Cycle Préparatoire ATPL/ ENAC

Inscription par internet uniquement :
à l'adresse www.enac.fr entre le 1^{er} décembre
2015 et le 4 février 2016.

Votre inscription ne pourra être définitivement
validée qu'à réception de tous les documents
composant le dossier de candidature (voir ru-
brique ci-dessous).

Toutes les pièces constitutives de votre dossier
de candidature devront être déposées en ligne
sur votre espace personnel, au plus tard le jeudi
4 février 2016 à minuit.

Le dossier de candidature

Il devra obligatoirement comporter les pièces
suivantes :

- une lettre de motivation précisant notamment
vos expériences aéronautiques, (1 recto/verso,
format A4 maximum), il s'agit d'une lettre per-
sonnelle. Il est fortement déconseillé d'utiliser
des modèles de lettre trouvés par exemple sur
internet.

- une photocopie de la carte d'identité,
- une attestation d'octroi d'une bourse des ly-
cées ou de l'enseignement supérieur pour l'an-
née scolaire 2015/2016, ou avis d'impôt 2015
sur revenus 2014 (pour simulation d'octroi de
bourse).

Justificatifs aéronautiques :

- une copie de la totalité des brevets et licences
aéronautiques ainsi que la copie des éventuels
carnets de vol accompagnés si possible d'attestations
des personnes ayant encadré ou organi-
sé les activités aéronautiques du candidat.

Une attestation d'une formation à caractère aé-
ronautique, qui peut être :

- un certificat délivré par un club affilié à une
fédération aéronautique, faisant état des ac-
tivités à caractère aéronautique effectuées
par le candidat au sein d'un ou de plusieurs
club(s),

- ou une attestation de scolarité en bac pro
aéronautique pendant l'année scolaire
2015/2016,

- ou une copie du Brevet d'Initiation Aéronau-
tique (BIA).

- le formulaire «Activités Aéronautiques» dispo-
nible sur votre espace personnel après votre ins-
cription, dûment rempli.

Pour les candidats en classe de terminale, au
moment du dépôt du dossier de candidature :

- une attestation de scolarité en classe de ter-
minale des lycées pendant l'année scolaire
2015/2016,

- un relevé des notes obtenues en mathéma-
tiques, physique, anglais et français en classe
de 1^{ère} et pendant le 1^{er} trimestre de l'année de
terminale. Ce relevé devra également faire appa-
raître la moyenne de la classe et la note maxi-
male de la classe pour chacune des disciplines
mentionnées.

- un relevé de notes du bac français de 1^{ère}.

Pour les candidats titulaires du baccalauréat, au
moment du dépôt du dossier de candidature :

- une attestation de scolarité relative à l'année
scolaire 2015/2016,

- un relevé des notes obtenues en mathéma-
tiques, physique, anglais et français en classe
de terminale. Ce relevé devra faire apparaître la
moyenne de la classe et la note maximale de la
classe pour chacune des disciplines mention-
nées.

- un relevé de notes obtenues au bac,

- un relevé des notes obtenues depuis l'obtention
du bac jusqu'à celles du 1^{er} trimestre de l'année
scolaire 2015/2016.

ATTENTION

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse e-mail valide pour toute la durée du cycle préparatoire.

Saisie et validation des données :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la sélection. En cas de problème, appeler le : **05 62 17 44 81** de 14h00 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant conduire à l'exclusion du cycle préparatoire ATPL ENAC.

Résultats à chaque étape de la sélection

- Par Internet : <https://concours.enac.fr/>, en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le cycle préparatoire ATPL ENAC par :

- internet : www.enac.fr

- téléphone au **05 62 17 44 81**

auprès de **Catherine AUDOUZE**, Département AViC, de 14h00 à 17h30, les lundis, mardis, mercredis, jeudis.



EURO-QUALITY SYSTEM

